

## Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 21 décembre 2022 à 18 heures 30 -  
Sausheim (siège)

Sur convocation du 15 décembre 2022 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 21 décembre 2022 à 18 heures 30, en son siège de Sausheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Aurélien **AMM**, Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Richard **PISZEWSKI**, Loïc **RICHARD** (à partir du point n° 9), Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Claude **SCHULLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Pierre **FISCHESSER**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Patrick **DELUNSCH** à Monsieur Aurélien **AMM**  
Monsieur Dominique **HABIG** à Monsieur Denis **LIGIBEL**  
Monsieur Francis **HOMATTER** à Monsieur Maurice **GUTH**  
Monsieur Guy **OMEYER** à Monsieur Pierre **LOGEL**  
Monsieur Michel **RIES** à Monsieur Alain **SCHIRCK**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 novembre 2022
2. Exécution par anticipation du budget 2023
3. Opération n° 22011 – Baldersheim – construction d'un nouveau pôle scolaire – résultat du second tour du jury de concours – désignation des lauréats
4. Opération n° 22202 – Baldersheim – extension du périscolaire – approbation du nouvel APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
5. Opération n° 51903 – Habsheim – construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz – fourniture de mobilier – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer
6. Opération n° 62202 – Dietwiller – reconstruction d'une grange à usage de marché couvert – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de la maîtrise d'œuvre
7. Travaux courants d'entretien de voirie, d'éclairage public, de feux tricolores et de signalisation routière – renouvellement des accords-cadres – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés – autorisation de signer
8. Opération n° 22203 – Baldersheim – renouvellement de l'éclairage public rue Principale et rue de Sausheim – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer
9. Opération n° 42201 – Rixheim – réaménagement de l'avenue d'Entremont – approbation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
10. Opération n° 52102 – Habsheim – aménagement des abords du périscolaire du groupe scolaire Nathan Katz – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés – autorisation de signer
11. Opération n° 52201 – Habsheim – remplacement des luminaires rue du Général de Gaulle (secteur Sud) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer
12. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse.

Après avoir donné lecture des procurations enregistrées et pointé la liste d'émargement, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 30 novembre 2022**

Le procès-verbal du comité syndical du 30 novembre 2022 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués le 5 décembre 2022 et, parallèlement, mis à leur disposition sur la plateforme cloud collaborative Teams, le même jour.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, il est proposé au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022.**

## **Point n° 2 : Exécution par anticipation du budget 2023**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est ainsi en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Autorise M. le président à faire application, pour le fonctionnement, des dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;**
- **Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 selon le détail, chapitre par chapitre, figurant au tableau ci-annexé.**

## **Point n° 3 : Opération n° 22011 – Baldersheim – construction d'un nouveau pôle scolaire – résultat du second tour du jury de concours – désignation des lauréats**

Par délibération du 25 mai 2022, le comité syndical décidait de retenir, pour la phase finale du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un nouveau pôle scolaire à Baldersheim, les 3 équipes suivantes :

- L'équipe DWPA Architectes (Strasbourg)
- L'équipe Matthieu Husser Architectures (Schiltigheim)
- L'équipe Wagner Architectes (Guebwiller)

Réuni le 9 décembre 2022, le jury a évalué les prestations remises par les trois candidats précités, sur le fondement des critères de jugements définis par le règlement de concours, qui portaient sur :

1. La qualité de la réponse apportée par rapport au programme (insertion dans le site, qualité architecturale et urbanistique, organisation fonctionnelle, qualité environnementale) ;
2. La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Le vote par le jury, à main levée, s'est déroulé préalablement à la levée de l'anonymat des esquisses par M<sup>e</sup> WILLER, huissier de justice à Mulhouse.

Ce même jury a proposé de retenir les deux lauréats suivants, étant donné que les projets, similaires, répondent parfaitement aux attentes de la maîtrise d'ouvrage :

- L'équipe DWPA Architectes
- L'équipe Wagner Architectes

Une négociation sera engagée par le pouvoir adjudicateur avec les deux lauréats afin de conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec l'un des deux. La négociation aura pour objectifs de fixer les honoraires et de préciser les contours de la mission.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Désigne, conformément à l'avis émis par le jury, les équipes DWPA Architectes et Wagner Architectes, lauréats du concours organisé pour la construction du nouveau pôle scolaire à Baldersheim;**
- **Autorise M. le président à engager les négociations ad hoc avec les deux lauréats.**

**Point n° 4 : Opération n° 22202 – Baldersheim – extension du périscolaire – approbation du nouvel APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

Par délibération du 26 octobre 2022, le comité syndical approuvait l'avant-projet définitif (APD) de l'extension du périscolaire à Baldersheim, pour un montant de 702 413,00 € HT.

Le projet consistait pour l'essentiel à créer par extensions du bâtiment périscolaire des salles de restauration et d'activités dédiées aux élèves de l'école maternelle.

Les nouveaux effectifs prévisibles étant supérieurs à la réglementation des ERP du 2<sup>ème</sup> groupe – 5<sup>ème</sup> catégorie, le bureau de contrôle et le SDIS ont demandé que le bâtiment soit classé en ERP du 1<sup>er</sup> groupe – 4<sup>ème</sup> catégorie.

Ce nouveau classement engendre des modifications techniques substantielles avec des incidences financières.

La commune souhaite également récupérer les eaux pluviales des toitures pour les stocker dans une cuve enterrée.

Le nouvel APD s'établit aujourd'hui à 766 820,00 € HT (valeur octobre 2022), selon le détail ci-après :

- VRD/aménagements extérieurs/espaces verts..... 53 929,50 € HT
- Gros œuvre/démolition ..... 108 207,00 € HT
- Structure bois..... 68 460,00 € HT
- Etanchéité/zinguerie ..... 51 660,00 € HT
- Menuiseries extérieures aluminium/occultations..... 44 690,00 € HT
- Bardage ..... 65 935,00 € HT
- Menuiseries intérieures bois ..... 60 227,20 € HT
- Plâtrerie/faux-plafond..... 42 617,00 € HT
- Revêtement muraux/peintures..... 11 265,00 € HT
- Sols durs (carrelage/faïences) ..... 10 530,00 € HT
- Revêtements de sols souples ..... 9 065,00 € HT
- Serrurerie/métallerie ..... 5 500,00 € HT
- Sanitaires..... 42 666,00 € HT
- Stores intérieurs..... 4 680,00 € HT
- Ventilation..... 59 595,00 € HT
- Chauffage ..... 53 793,30 € HT
- Electricité/courant fort et faible ..... 74 000,00 € HT
- **Total..... 766 820,00 € HT**

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux d'extension du périscolaire à Baldersheim, chiffrée à 766 820,00 € HT (phase APD) ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 5 : Opération n° 51903 – Habsheim – construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz – fourniture de mobilier – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer**

Par délibération du 25 septembre 2019, le comité syndical approuvait l'opération de construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz à Habsheim.

A la demande de la commune et de m2A, une consultation a été engagée par voie de procédure adaptée pour le lot « fourniture et livraison de mobilier ».

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10 novembre 2022, fixant la date limite de remise des offres au 5 décembre 2022 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse de la seule offre reçue en réponse, examinée par la commission MAPA le 12 décembre 2022, aboutissent à la proposition suivante :

**Lot unique – fourniture et livraison de mobilier**

Entreprise Bureau Bibliothèque Scolaire de Kaysersberg pour un montant de 8 654,84 € HT.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché de fournitures à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 6 : Opération n° 62202 – Dietwiller – reconstruction d'une grange à usage de marché couvert – approbation de principe – autorisation d'engager la consultation de la maîtrise d'œuvre**

La commune de Dietwiller a confié aux services du syndicat la mission de reconstruire une grange alsacienne à colombage pour y accueillir un marché couvert.

A ce stade de la réflexion, les services techniques du SCIN ont estimé le coût des travaux à 240 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant de désigner le maître d'œuvre de l'opération, à travers une consultation organisée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve le principe de reconstruction d'une grange à usage de marché couvert à Dietwiller ;**
- **Approuve l'estimation des travaux, établie par les services techniques du SCIN, qui s'élève à 240 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.**

**Point n° 7 : Travaux courants d'entretien de voirie, d'éclairage public, de feux tricolores et de signalisation routière – renouvellement des accords-cadres – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés – autorisation de signer**

Afin d'assurer l'entretien courant de la voirie, des installations d'éclairage public, de la signalisation routière et des feux tricolores, le comité syndical a décidé, en séance du 26 octobre 2022, d'organiser une nouvelle consultation pour ses marchés d'accord-cadres à bons de commande.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA du 12 décembre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

**1. Travaux d'entretien courant de voirie, accord-cadre à bons de commande multi-attributaires**

Entreprises TP Schneider de Wittenheim et Tradec de Colmar pour un montant maximum de 400 000,00 € HT/an

**2. Travaux d'entretien courant des installations d'éclairage public, accord-cadre à bons de commande mono-attributaire**

Le groupement d'entreprises Eiffage Energie Systèmes Clemessy de Mulhouse et Créati'v TP de Staffelfelden pour un montant maximum de 200 000,00 € HT/an

**3. Signalisation routière, accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec 2 lots distincts**

**a. Lot 1 : signalisation horizontale**

Entreprise Signature de Rixheim pour un montant maximum de 150 000,00 € HT/an

**b. Lot 2 : signalisation verticale**

Entreprise Pontiggia de Horbourg-Wihr pour un montant maximum de 100 000,00 € HT/an

**4. Travaux d'entretien courant et de maintenance des installations de feux tricolores, accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire**

Entreprise Eiffage Energie Systèmes Clemessy de Mulhouse pour un montant maximum de 50 000,00 € HT/an

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2023

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que détaillé ci-dessus ;**

- **Décide d'attribuer les marchés conformément aux propositions de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 8 : Opération n° 22203 – Baldersheim – renouvellement de l'éclairage public rue Principale et rue de Sausheim – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer**

Par délibération du 20 juillet 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le renouvellement de l'éclairage public rue Principale et rue de Sausheim à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 12 décembre dernier, aboutissent à la proposition suivante :

**Lot unique : éclairage public**

Entreprise ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour un montant de 79 668,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2022.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que détaillé ci-dessus ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 9 : Opération n° 42201 – Rixheim – réaménagement de l'avenue d'Entremont – approbation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

- M. Loïc RICHARD rejoint la réunion -

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de voirie, la commune de Rixheim souhaite réaliser l'an prochain le réaménagement de l'avenue d'Entremont.

Les travaux envisagés se traduiront par un réaménagement global de la voirie, en reconsidérant sa géométrie actuelle à travers :

- La création d'une chaussée d'une longueur de 150 mètres et d'une emprise constante de 3,50 mètres, bordée :
  - ✓ Côté pair, d'un trottoir de largeur 1,50 mètre ;



- ✓ Des deux côtés, de stationnements longitudinaux de 2 mètres de largeur, délimités par des pavés formant fil d'eau ;
- Le renouvellement des équipements et installations d'éclairage public et leur remplacement par des matériels moins énergivores ;
- L'infiltration des eaux de ruissellements provenant des espaces imperméables à l'aide de noues végétalisées ;
- La renaturation des espaces verts, avec la plantation d'arbres.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble de ces travaux à 270 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement de l'avenue d'Entremont à Rixheim, chiffrée à 270 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 10 : Opération n° 52102 – Habsheim – aménagement des abords du périscolaire du groupe scolaire Nathan Katz – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés – autorisation de signer**

Par délibération du 28 septembre 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour l'aménagement des abords du périscolaire du groupe scolaire Nathan Katz à Habsheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 12 décembre dernier, aboutissent aux propositions suivantes :

**Lot 1 : voirie et réseaux divers**

Entreprise Tradec de Colmar pour un montant de 117 427,50 € HT

**Lot 2 : éclairage public**

Entreprise ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour un montant de 11 360,00 € HT

**Lot 3 : espaces verts**

Entreprise ID Verde de Mulhouse pour un montant de 27 441,80 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2022.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que détaillé ci-dessus ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément aux propositions de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 11 : Opération n° 52201 – Habsheim – remplacement des luminaires rue du Général de Gaulle (secteur Sud) – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché – autorisation de signer**

Par délibération du 26 octobre 2022, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le remplacement des luminaires rue du Général De Gaulle sur le secteur sud à Habsheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 12 décembre dernier, aboutissent à la proposition suivante :

**Lot unique : éclairage public**

Entreprise ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour un montant de 32 000,00 € HT

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget 2022.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que détaillé ci-dessus ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément aux propositions de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 12 : Divers**

**La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 25 janvier 2023 à 18 heures 30, à Habsheim.** Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués, par voie dématérialisée, dans les délais réglementaires habituels. L'horaire de la réunion de bureau sera communiqué aux vice-présidents ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55  
Sausheim, le 21 décembre 2022

### Exécution par anticipation du budget 2023

| CHAPITRE                                | CRÉDITS VOTÉS<br>2022<br>BP + DM1 | CRÉDITS 2023<br>AUTORISÉS<br>= 25 % CRÉDITS 2022 |
|---|-----------------------------------|--|
| 20 - Immobilisations incorporelles      | 460 000,00 €                      | 115 000,00 €                                     |
| 204 - Subventions d'équipements versées | 40 000,00 €                       | 10 000,00 €                                      |
| 21 - Immobilisations corporelles        | 135 000,00 €                      | 33 750,00 €                                      |
| 23 - Travaux en cours                   | 7 788 450,00 €                    | 1 947 112,50 €                                   |
| 45 – Opérations pour compte de tiers    | 14 250,00 €                       | 3 562,50 €                                       |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>8 437 700,00 €</b>             | <b>2 109 425,00 €</b>                            |